Crise : horlogerie : les régions et le syndicat

Autor(en): **Gavillet, André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1982)**

Heft 649

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1013180

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CRISE

Horlogerie: les régions et le syndicat

Comme dans une grande mise en scène triste entrent et sortent de la chambre de l'horlogerie malade, voir les derniers bulletins de santé, la foule du chœur anonyme, les acteurs de premier plan et, disant l'avenir, les experts consultés.
Distribution des rôles révélatrice de cette tragédie. Les congédiements. Au-delà des drames personnels, il faut dire le drame régional. Cent licenciements n'ont pas la même signification lorsqu'il s'agit d'une entreprise qui réduit ses effectifs, mais qui demeure active, capable de nouveaux démarrages, ou lorsqu'il s'agit d'une entreprise que l'on ferme, ramenant à la valeur zéro l'outil de production, excluant tout espoir futur de nouvelle embauche.
Si les renvois sont brutaux, leurs effets, eux, seront de longue durée et de mort lente régionale.

Certes, les ouvriers âgés, mis à la retraite anticipée, bénéficieront d'un plan social, négocié par les syndicats. Vaille que vaille, leur pouvoir d'achat sera maintenu, comme retraités. Mais la fermeture de l'entreprise signifie la fin de tout renouvellement, l'impossibilité d'engager des jeunes. Dès lors le pouvoir d'achat, non pas individuel mais régional, se réduira, inéluctablement, au rythme du vieillissement de la population.
Ce qui est décidé aujourd'hui, et qui fait les grands titres risque d'être une actualité vite oubliée, mais elle développera ses conséquences, imperceptiblement, dans le tissu régional. Dans vingt ans se mesureront les ravages et les rides.

LA CONFÉDÉRATION FACE AU DRAME

La Confédération ne peut rester indifférente à ce drame régional.
Certes, toute intervention de sa part se heurte à des difficultés évidentes: pourquoi aider ceux-ci plutôt que ceux-là? Et de surcroît n'y a-t-il pas dans le pays d'autres régions que ne menace, peut-être, nulle régression, pour la bonne raison qu'elles n'ont jamais connu un démarrage industriel comparable à celui du Jura horloger?
La Confédération pourtant est aussi responsable de l'équilibre économique du pays. L'aide à l'agriculture et aux régions de montagne n'est pas chose nouvelle. Par analogie, au-delà des programmes d'impulsions ou conjoncturels, un appui décidé aux régions frappées de plein fouet par la crise horlogère se justifie donc.

CHAMP LIBRE AUX EXPERTS

Si les pouvoirs publics n'apparaissent pas pour l'instant sur la scène du drame, les experts sont là bien sûr et nommément cités. On aurait, paraît-il, recours aux analyses des grosses têtes de la société Hayek. Le mandat précis des experts n'a pas été précisé, publiquement. Admettons que les propositions puissent être utiles! Mais ce qui frappe, c'est qu'ils sont situés en amont, chargés de la prospective, de répondre à la question classique: que faire? Alors que les syndicats ne peuvent faire autre chose que d'intervenir en aval, en ambulanciers, s'efforçant de limiter les dégâts humains.
Les circonstances économiques apparaissent si graves, aujourd'hui, que cette répartition des rôles n'est plus acceptable. La crise est révélatrice de l'inégalité entre ceux qui décident et ceux qui subissent.

UN PARTENAIRE À PART ENTIÈRE

La dernière grande crise, celle d'avant-guerre, avait abouti à une négociation globale, répartissant les responsabilités par convention collective et arbitrage.
La crise d'aujourd'hui est comparable en gravité. Elle exige que les syndicats soient associés aux décisions fondamentales.

Certes, personne parmi les syndicats ne détient — il est bien tard pour agir — le remède miracle; certes, dès maintenant ils disposent d'antennes dans certains conseils; mais il s'agit d'autre chose. La restructuration, les investissements, la recherche, tous les choix qui résulteront de la pression des banques et des suggestions des experts, Hayek ou autres, les concernent avant décision en tant que représentants des travailleurs.

La crise est profonde. Il ne peut être question d'une paix du travail par le chômage, comme, parfois, la paix des cimetières succède à la guerre. Les syndicats sont en droit d'exiger d'être considérés comme partenaires aux décisions essentielles. Leur place n'est pas en aval, elle est en amont. **A. G.**

VINGT ANS APRÈS

Agriculteurs, pionniers et jurassiens

«L'année 1963 fut particulièrement pluvieuse, et les agriculteurs de ce coin de terre perdirent des centaines de milliers de francs puisque, seul, un petit séchoir fonctionnait en Ajoie, et qu'il ne répondait pas à l'attente des agriculteurs. Il faut savoir qu'avec la fin des «moyettes» poétiques commençait le règne insolent des moissonneuses-batteuses — il y en a plus de cent trente en Ajoie. Ainsi les céréales n'ont plus la possibilité d'achever leur maturité une fois coupées; elles doivent, selon les conditions atmosphériques, être fauchées avec un trop fort degré d'humidité; il faut dès lors avoir recours aux moyens techniques pour les trier, les sécher, les conditionner. Il n'est donc pas étonnant qu'à fin 1963, une courageuse équipe d'agriculteurs du dictrict de Porrentruy, épaulée par l'Ecole d'agriculture de Courtemelon et la Société d'agriculture d'Ajoie, se mit au travail et étudia la création d'un centre collecteur et de conditionnement de céréales. Une coopérative fut fondée. En janvier 1964, l'assemblée générale décida souverainement la création d'un centre collecteur.»